

l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre les crédits de l'expédition romaine, pour l'amnistie des transportés. Il prit la parole, le 8 septembre 1848, sur la réglementation des heures de travail, opposa à MM. Buffet, Ch. Dupin et Léon Faucher, l'autorité de Lamennais, et conclut : « Plus l'ouvrier travaille, moins il gagne; moins il gagne, moins il consomme, plus il souffre; et plus il souffre, plus nous approchons des révolutions... Dans une circonstance aussi grave que celle où nous nous trouvons et pour conjurer de nouvelles révolutions, l'Etat doit intervenir, et il le peut directement ou indirectement. Il peut régler la longueur de la journée, il peut supprimer le marchandage, les entrepreneurs généraux, faire en sorte que chacun vive de son métier. » Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Seine à l'Assemblée législative, le 27^e sur 28, par 107,838 voix (281,140 votants, 378,043 inscrits), il continua d'opiner avec la minorité démocratique, se prononça contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, fut arrêté et incarcéré, puis exilé en Belgique, à Anvers. Il y passa quelque temps, et de là se rendit en Suisse, où il écrivit et publia les *Mémoires d'un compagnon* (1854). Rentré en France en 1857, il s'établit libraire rue Traversière, continua de s'occuper de la fusion de tous les compagnonnages, en réunit un grand nombre en novembre 1861, dans un grand banquet à Vaugirard, et renouvela, tant à Paris qu'en province, ces fêtes pour resserrer la « chaîne d'union », sans aboutir à un grand résultat pratique. On a encore de lui : *Maître Adam, menuisier à Nevers* (1863); *Question vitale sur le compagnonnage* (même année), etc.

PERDRY (JEAN-CLAUDE-ALEXIS-JOSEPH), dit PERDRY CADET, député en 1789, né à Valenciennes (Nord) le 5 mai 1737, mort à Valenciennes le 18 septembre 1812, avocat dans sa ville natale et échevin, fut élu (28 avril 1789) député du tiers aux Etats-Généraux par la ville de Valenciennes. Il vota avec la majorité, prêta le serment du Jeu de paume, donna son avis sur la formation des municipalités, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

PÉRÉ (ANTOINE-FRANÇOIS, COMTE), député au Conseil des Anciens, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Arcizac-Adour (Hautes-Pyrénées) le 6 septembre 1746, mort à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 9 janvier 1835, était président du tribunal criminel de son département quand il fut élu, le 25 germinal an V, député des Hautes-Pyrénées au Conseil des Anciens, par 77 voix (103 votants). Secrétaire de cette assemblée, il combattit le projet relatif à l'action en rescision, fit un rapport sur les poursuites à exercer contre les individus qui recélaient des déserteurs, un autre sur le traitement des juges, parla sur l'arbitrage forcé, les frais de procédure, le nouveau système monétaire, ne se montra point hostile au coup d'Etat de Bonaparte, fut admis, le 19 brumaire an VIII, à faire partie de la « commission intermédiaire » et, le 4 nivôse suivant, fut appelé au Sénat. Il soutint le régime impérial, se rallia en 1814 à la déchéance de l'empereur qui l'avait fait comte le 26 avril 1808 et commandeur de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et fut nommé pair de France par une ordonnance

royale du 4 juin 1814. Ayant prêté serment en 1830 au gouvernement de Louis-Philippe, il siégea jusqu'à sa mort (1835).

PÉREIRE (JACOB-EMILE), député au Corps législatif de 1863 à 1869, né à Bordeaux (Gironde) le 3 décembre 1800, mort à Paris le 6 janvier 1875, d'une famille d'Israélites portugais, dont un membre, Jacob-Rodrigues Péreire ou Pereyra, son grand-père, s'établit à Bordeaux, vers 1743, comme instituteur de sourds-muets, se fixa à Paris en 1822 comme courtier d'affaires. Par l'entremise d'Ollinde Rodrigues, son parent, il embrassa les doctrines saint-simoniennes (1829 à 1834), et collabora au *Globe*, au *National* et à la *Revue encyclopédique*. En 1835, il fut adjudicataire, avec son frère Isaac (*Voy. plus bas*), du chemin de fer de Saint-Germain, dont les 5 millions de garantie furent faits par MM. de Rothschild, d'Eichthal et quelques autres financiers. Après la réussite de cette opération, il entreprit la construction des chemins de fer du Nord (1845), d'Auteuil, d'Argenteuil, du Midi (1852), de Rhône-et-Loire (1853), de l'Etat Autrichien et de l'Est de la Suisse (1855), du Nord de l'Espagne (1856), de la Russie, etc. Fondateur, en 1857, de la société générale du Crédit mobilier au capital de 60 millions, il effectua la fusion des compagnies du gaz, des compagnies des omnibus et des petites voitures, créa le grand hôtel du Louvre, le Crédit mobilier espagnol, et administra le Crédit agricole, le Crédit mobilier italien, et la Banque ottomane. Il s'associa ensuite à la Société immobilière; mais la déconfiture des entreprises annexes amena la ruine de cette Société, et M. Emile Péreire dut donner sa démission en octobre 1867. En 1860, il avait soutenu la politique libre-échangiste du gouvernement et contribué à l'élaboration des traités de commerce. Candidat officiel au Corps législatif le 1^{er} juin 1863, dans la 3^e circonscription de la Gironde, il fut élu député par 18,651 voix (24,749 votants, 33,116 inscrits), contre 5,982 à M. de Lur-Saluces. Il siégea dans la majorité dynastique, et, dans la session de 1864, quand Thiers demanda, pour mettre fin à l'expédition du Mexique, que l'on traitât avec Juarez, il s'écria : « On a assez parlé ici en faveur de l'étranger. » Conseiller général de La Réole, commandeur de la Légion d'honneur du 13 août 1864, il fut nommé, en juin 1868, administrateur de la Compagnie transatlantique. M. Emile Péreire, qui protégeait les arts, prit l'initiative de l'exposition des œuvres de Paul Delaroche au palais des Beaux-Arts. La part qu'il avait eue aux embellissements de Paris, à l'achèvement de la rue de Rivoli, à la percée des boulevards de Sébastopol, Haussmann, Malesherbes, du Prince-Eugène, et à la création du quartier Monceau, a fait donner son nom à un boulevard et à une place du 17^e arrondissement. Il ne se représenta pas aux élections de 1869 et quitta la vie politique.

PÉREIRE (ISAAC), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Bordeaux (Gironde) le 25 novembre 1806, mort au château d'Armainvilliers (Seine-et-Marne) le 12 juillet 1880, frère cadet du précédent, fut étroitement mêlé à sa fortune et à toutes ses opérations financières; il fut en outre un des premiers administrateurs du chemin de fer de Lyon, et créa le type des obligations de chemin de fer 3 0/0, adopté depuis par toutes les grandes compagnies. Conseiller général de Perpignan, il fut élu, le

1^{er} juin 1863, député au Corps législatif par l'unique circonscription des Pyrénées-Orientales, avec 28,494 voix (29,148 votants, 47,970 inscrits). Cette élection ayant été invalidée, M. Isaac Pèreire fut réélu, le 20 décembre suivant, par 21,322 voix (35,307 votants, 47,712 inscrits), contre 14,869 à M. J. Durand. Il siégea dans la majorité dynastique. Réélu, le 24 mai 1869, dans la 3^e circonscription de l'Aude, par 10,293 voix (19,643 votants, 22,886 inscrits), contre 9,133 à M. Louis de Guiraud, candidat indépendant, il fut encore invalidé et, s'étant représenté, échoua, le 6 février 1870, avec 8,804 voix, contre 10,313 à Pélou, M. de Guiraud. Officier de la Légion d'honneur du 13 août 1864. M. I. Pèreire a publié : *Rôle de la Banque de France et organisation du crédit en France* (1864); *Budget de 1877; Question financière; La réforme de l'impôt* (1877); *La question religieuse* (1879); *Politique financière* (1879). Il donna à la *Liberté*, dont il avait acheté un très grand nombre d'actions en 1875, et qui appartient aujourd'hui à son fils, M. Gustave Pèreire, des articles remarquables sur les questions économiques, créa un prix de 100,000 francs pour le meilleur mémoire sur le paupérisme, et, en souvenir de son grand-père, fonda, en 1875, à Paris, une école de sourds-muets.

PÈREIRE (EGGÈNE), député au Corps législatif de 1863 à 1869, né à Paris le 1^{er} octobre 1831, fils du précédent, sortit de l'École centrale en 1852, et fut attaché à l'administration centrale du chemin de fer du Midi. Il alla ensuite en Espagne, fut le promoteur de la création du Crédit mobilier espagnol, dont il devint un des administrateurs, établit, à son retour, la Compagnie générale des omnibus, et fut nommé administrateur de l'Assistance publique à Paris. Il présida également le conseil d'administration de la Compagnie transatlantique. Élu député au Corps législatif, le 1^{er} juin 1863, dans la 2^e circonscription du Tarn, par 20,611 voix (27,633 votants, 35,416 inscrits), contre 6,940 à M. de Carayon-Latour légitimiste, il perdit, en 1869, l'appui du gouvernement, et échoua, le 24 mai de cette dernière année, dans la même circonscription, avec 11,963 voix contre 15,453 à l'élu, M. Reille, et 2,651 à M. de Lavergne. Chevalier de la Légion d'honneur du 17 août 1877. On a de lui : *Tables sur les intérêts composés et rentes viagères* (1864); *Tableau de l'intérêt composé* (1865).

PÈRÈS (JOSEPH-PIERRE-AIMÉ, BARON DE), député au Corps législatif de 1807 à 1815, né à Gimont (Gers) le 16 novembre 1754, mort à Auch (Gers) le 15 septembre 1822, « fils de noble Pierre de Pérès, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Médoc, et de dame Jaquette de Conquarré de Combret », s'engagea, en 1768, comme volontaire au régiment de Médoc, devint sous-lieutenant le 19 septembre 1769, lieutenant le 9 novembre 1772, lieutenant en premier le 10 septembre 1776, et capitaine le 13 juin 1784. Au début de la Révolution (1789), il fut placé, comme colonel, à la tête de la garde nationale de Toulouse. Ayant émigré en 1791, il tenta de rentrer en France en 1793, fut pris, incarcéré (1794), et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Candidat au Corps législatif impérial, il y fut admis, le 7 mars 1807, par le Sénat conservateur, comme député du Gers, vit son mandat renouvelé le 6 janvier 1813, et fut créé chevalier de l'Empire (11 juillet 1810), et baron (12 avril 1813).

PÈRÈS DE LAGESSE (EMMANUEL, BARON), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, et au Conseil des Anciens, né à Boulogne-en-Comminges (Haute-Garonne) le 22 mai 1752, mort à Boulogne le 17 juillet 1833, « fils à M. Ambroise Pérès et à dame Ursule de Manas de Lamezan », étudia le droit, et fut reçu (1772), avocat au parlement de Toulouse. Il exerçait cette profession, lorsqu'il fut (25 avril 1789) élu député du tiers aux États-Généraux par les pays et jugerie de Rivière-Verdun. Il opina avec la majorité réformatrice. Maire de Boulogne, il fut élu membre de la Convention (6 septembre 1792) pour le département de la Haute-Garonne, le 4^e sur 12, par 615 voix (701 votants), et s'exprima ainsi lors du procès du roi, au 3^e appel nominal : « Je vais en peu de mots motiver mon avis, qui n'est pas celui des préopinants; je vais le faire en homme libre. Je crois que le tyran nous nuira plus par sa mort que par la continuation de sa honteuse existence. D'un autre côté, nous sommes un corps politique, et non un tribunal. Nous ne pouvons juger sans devenir despotes. Nous avons le pouvoir de prendre une mesure de sûreté générale. Je conclus en législateur, en homme d'État, pour la réclusion jusqu'à la paix, et pour le bannissement à cette époque. » Son rôle politique, jusqu'en l'an III, fut d'ailleurs assez effacé. A cette époque, il prit part au mouvement de réaction contre les Jacobins, discuta et présenta un projet sur les formes à suivre dans les dénonciations contre les représentants, et fut envoyé en mission à Bruxelles pour préparer l'annexion de la Belgique avec la France. Réélu, le 23 vendémiaire an IV, député de la Haute-Garonne au Conseil des Cinq-Cents, par 353 voix (370 votants), en même temps qu'il obtenait la majorité dans les départements de l'Ardèche et de la Sarthe, il devint secrétaire de l'Assemblée (pluviôse an V), fit voter plusieurs mesures relatives à la Belgique, se prononça pour une amnistie générale, accusa les prêtres réfractaires d'avoir fomenté des troubles à Toulouse, et intervint encore dans un certain nombre de discussions. Il demanda la restitution des biens enlevés aux hôpitaux et le maintien de l'exil contre les prêtres ou moines déportés. Le 25 germinal an VI, il passa au Conseil des Anciens, par 384 voix sur 413 votants, comme député de la Haute-Garonne. Secrétaire (thermidor an VI), puis président (brumaire an VII), il prit la parole sur les adjudications des domaines nationaux, sur la défaite des royalistes de la Haute-Garonne, fit arrêter la formule d'imprécation que prononcerait le président contre la maison d'Autriche à propos de l'assassinat de nos plénipotentiaires à Rastadt, et se déclara partisan du coup d'État du 18 brumaire. Bonaparte le fit (11 ventôse an VIII) préfet du département de Sambre-et-Meuse, membre de la Légion d'honneur (30 pluviôse an XIII), et baron de l'Empire le 14 février 1810. Il rentra dans la vie privée à la première Restauration.

PERETTI DELLA ROCCA (CHARLES-ANTOINE), député en 1789, né au château de Lévie (Corse) en 1750, mort à une date inconnue, était chanoine et grand vicaire d'Atelia. Le 1^{er} juin 1789, il fut élu député du clergé aux États-Généraux par l'île de Corse. Il se montra l'adversaire des idées nouvelles, s'avoua l'auteur d'une lettre écrite de Corse contre les décrets de l'Assemblée, et signa les protestations des

12 et 15 septembre 1791. Il émigra en 1792, et ne joua plus aucun rôle politique.

PEREY-LALLIER (ETIENNE), député de 1834 à 1837, né à Saint-Etienne (Loire) le 3 mars 1780, mort à la Mulatière (Loire) le 29 août 1871, avocat, conseiller général de la Loire et maire de Saint-Etienne, se présenta pour la première fois à la députation le 5 juillet 1831, dans le 1^{er} collège de la Loire (Saint-Etienne) : il y obtint 35 voix contre 139 à l'élu, M. Robert et 68 à M. Baude. Il fut plus heureux dans le même collège, le 21 juin 1834 : élu par 163 voix (310 votants, 351 inscrits), contre 140 à M. Lanyer, il fit partie, à la Chambre, de la majorité conservatrice. Le 4 novembre 1837, il n'obtint plus que 127 voix contre 264 à l'élu, M. Lanyer. Il en réunit encore 76, le 2 mars 1839, contre le même concurrent réélu, et ne se représenta plus.

PÉREZ D'ARTASSEN (FRANÇOIS), député en 1789, né à Mont-de-Marsan (Landes) le 5 novembre 1722, mort en émigration à Saint-Sébastien (Espagne) le 6 février 1798, « fils de Fortin Pérez, bourgeois marchand, et de demoiselle Jeanne Duvin », appartient à la magistrature sous l'ancien régime. Conseiller au parlement de Bordeaux lors de la Révolution, il fut élu, le 21 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Mont-de-Marsan. Il montra peu d'enthousiasme pour les idées nouvelles, demanda presque aussitôt un congé illimité pour raisons de santé, et ne tarda pas à donner sa démission par la lettre suivante : « Messieurs, je n'ai aucun compte à rendre à la commune des raisons de mon retour, puisque ce n'est pas d'elle que j'ai reçu ma mission ; mais bien de tous les habitants de la ville et banlieue de Mont-de-Marsan ; ou bien des électeurs qui les représentent légalement. Au reste ces raisons sont assés connues, et Messieurs du bureau de correspondance en sont avertis depuis longtemps. Ce sont des raisons d'âge et de santé, qui ne m'ont pas permis de prolonger plus longtemps mon séjour à Versailles : elles m'ont obtenu un congé indéfini de l'Assemblée nationale, que vous respecterez sans doute ; et on pourra me faire remplacer, quand on voudra, ou par un suppléant, ou par un autre député. J'ai déjà envoyé ma démission au magistrat qui doit présider l'Assemblée. Ma détermination a été vacillante pendant quelque temps ; mais aujourd'hui elle est entièrement décidée. La bonne volonté ne me manquait pas ; mais bien les forces.

« J'ai l'honneur d'être bien respectueusement, Messieurs,

« Votre très humble et obéissant serviteur,

« PÉREZ D'ARTASSEN.

« A Artassen le 6 décembre 1789. »

Il émigra peu de temps après, et mourut le jour même où il était, sur ses instances, rayé de la liste des émigrés.

PEREZ DU GIEF (JOACHIM), député en 1789, membre de la Convention, député au conseil des Cinq-Cents, né à Auch (Gers) le 30 avril 1759, mort vers 1822, était avocat à Mirande, lorsqu'il fut élu, le 3 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Auch. Il n'adopta qu'avec réserve les idées nouvelles, devint haut juré pour le Gers le 9 septembre 1791, et maire d'Auch. Nommé, le 7 septembre 1792, 1^{er} député suppléant à la Convention pour le Gers, par 268 voix sur 449 votants, il fut

appelé à siéger le 5 floréal an III. Il se déclara pour les mesures de réaction, dénonça Maribon-Montaut et Dartigocoyte, réclama la revision des décrets rendus sous la Terreur, et passa, le 22 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, comme député du Gers, avec 145 suffrages sur 251 votants. Là, il se montra opposé à une amnistie pour les délits politiques, combattit l'institution des maisons de jeu, protesta contre l'application de la loi du 19 fructidor an V, quitta le Conseil en 1798, devint conseiller de préfecture du Gers, et mourut sous la Restauration.

PÉRIÉ-NICOLE (NICOLAS-JOSEPH-MARIE-MICHEL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Cahors (Lot) le 1^{er} juin 1775, mort à Cahors le 3 mai 1849, avocat à Cahors, fut élu, le 15 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le grand collège du Lot, avec 49 voix (86 votants), contre 37 à M. Sirieys de Mayrinhaac. Il rentra dans la vie privée après la courte session de cette législature.

PÉRIER (CARLES-CÉSAR), député en 1789, né à Etampes (Seine-et-Oise) le 18 septembre 1748, mort à Etampes le 5 avril 1797, était curé de la paroisse de Saint-Pierre d'Etampes, lorsqu'il fut élu, le 19 mars 1789, député du clergé de ce bailliage aux Etats-Généraux ; il opina d'abord contre la réunion des trois ordres, puis il se rallia à l'opinion opposée, après avoir obtenu de ses commettants des instructions conformes. Il fit connaître à l'Assemblée les motifs de son attitude par la lettre suivante, du 25 juin 1789 : « Messieurs, porteur d'un cahier qui me prescrit le vœu par ordre, qui m'enjoint de déclarer que le clergé du bailliage d'Etampes, que j'ai l'honneur de représenter aux Etats-Généraux, entend demeurer inviolablement uni au premier ordre, de conserver dans son intégrité et protester contre toute scission, j'ai cru de mon devoir et du respect que je dois à mes commettants de rester jusqu'à ce jour et de voter dans la chambre de l'ordre du clergé. De nouvelles instructions changent, en ce moment, ma position. Je viens m'unir à vous et particulièrement à la majorité de mon ordre duquel je ne cesserai jamais de défendre et de soutenir l'existence, les prérogatives et les intérêts.

« PÉRIER, curé de Saint-Pierre d'Etampes. »

Périer accompagna le roi à Paris le 16 juillet 1789, fut envoyé en mission à Poissy, quelques jours après, pour apaiser les troubles, prêta le serment ecclésiastique le 4 janvier 1791, et quitta la vie politique après la session.

PÉRIER (MARIE-GABRIEL-LOUIS-FRANÇOIS), député en 1789, né à la Framboisière (Eure-et-Loir) le 18 février 1752, mort à une date inconnue, fut notaire au Châtelet de Paris avant la Révolution. Elu, en mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Châteauneuf-en-Thimerais, il opina silencieusement avec la majorité.

PÉRIER (CLAUDE), député au Corps législatif en l'an VIII, né à Grenoble (Isère) le 28 mai 1742, mort à Paris le 6 février 1801, riche fabricant toilier à Grenoble et officier municipal de cette ville, adopta avec enthousiasme les principes de la Révolution, et offrit aux Etats du Dauphiné, en 1788, de tenir leurs séances au château de Vizille dont il était propriétaire. Etabli à Paris après la Ter-

reur, il sut, par d'heureuses opérations et par une étroite parcimonie, augmenter sa fortune déjà considérable. Elu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de l'Isère au Corps législatif, il s'y occupa de questions de finances et rédigea les statuts de la Banque de France dont il fut, à la création, l'un des quinze régents.

PÉRIER (AUGUSTIN-CHARLES), représentant aux Cent-Jours, député de 1827 à 1831, pair de France, né à Grenoble (Isère) le 12 mai 1773, mort à Frémilly-Bouray (Seine-et-Oise) le 2 décembre 1833, fils du précédent, était l'un des plus riches négociants de Grenoble. Ancien élève de l'École polytechnique, conseiller général, président du tribunal de commerce et membre de la chambre consultative des manufactures, arts et métiers de cette ville, il fut élu, le 13 mai 1815, représentant du commerce et de l'industrie à la Chambre des Cent-Jours par le grand collège du Rhône, avec 52 voix (68 votants). Il siégea dans la majorité. De nouveau candidat aux élections du 25 février 1824, dans le 1^{er} arrondissement électoral de l'Isère (Grenoble), il échoua avec 198 voix contre 264 à l'élu, M. Chenevaz; mais il fut élu député du même collège, le 16 novembre 1827, par 219 voix (426 votants, 462 inscrits), contre 199 au député sortant, M. Chenevaz; le même jour, il fut également élu dans le 2^e arrondissement du même département, par 100 voix (188 votants, 223 inscrits), contre 83 au marquis de Murinais, et dans le 4^e arrondissement, avec 123 voix (198 votants, 231 inscrits), contre 74 à M. de Miremont. Il opta pour le 1^{er} arrondissement et fut remplacé, le 21 avril 1828, par M. Sapey dans le 2^e, et par M. Faure dans le 4^e. Il siégea au centre gauche, dénonça avec une vivacité de parole remarquable mais difficile à suivre, les actes arbitraires de l'administration lors des élections, apostropha M. Alexis de Noailles en lui disant qu'on ne pouvait être à la fois courtisan et député, fut rapporteur de la commission des comptes, et signa l'Adresse des 221. Elu, le 23 juin 1830, par 295 voix (416 votants, 459 inscrits), contre 115 voix à M. d'Haussez, il contribua à l'établissement du gouvernement de Louis-Philippe, fit partie de la commission chargée de la révision de la Charte, prit part aux discussions des lois municipale et départementale, et s'opposa à l'abaissement du cens à 200 francs. Ayant échoué aux élections suivantes du 5 juillet 1831, dans le 1^{er} arrondissement de l'Isère, avec 172 voix contre 208 à l'élu, M. Réal, il fut nommé pair de France, le 16 mai 1832; M. Périer mourut peu après d'une attaque d'apoplexie.

PÉRIER (ALEXANDRE-JACQUES-PIERRE), député de 1817 à 1824 et de 1827 à 1831, né à Grenoble (Isère) le 25 décembre 1774, mort à Montargis (Loiret) le 14 décembre 1846, frère du précédent, s'établit comme manufacturier à Montargis où il ne tarda pas à acquérir une grande situation. Elu, le 20 septembre 1817, député du grand collège du Loiret, par 638 voix (726 votants, 1,520 inscrits), il fit aux ministres du roi une opposition silencieuse, et fut réélu, le 9 mai 1822, dans le 2^e arrondissement électoral du Loiret (Gien), par 156 voix (293 votants, 366 inscrits), contre 133 voix à M. Henri de Longuève; les élections du 25 février 1824 ne lui furent pas favorables; il échoua avec 100 voix contre 179 à l'élu, M. Henry de Longuève. Il reprit sa place au

parlement le 17 novembre 1827, élu par 141 voix (257 votants, 297 inscrits), contre 113 au comte de l'Estrade, et fut également réélu, le 12 juillet 1830, par 192 voix (283 votants, 332 inscrits), contre 90 voix à M. de l'Estrade. Nommé maire de Montargis le 23 juin 1819, membre et président du conseil général du Loiret, il inclina peu à peu vers la majorité ministérielle, vota les deux lois d'exception et la nouvelle loi électorale, et repoussa l'Adresse des 221. Il quitta la vie politique aux élections de 1831.

PÉRIER (CASIMIR-PIERRE), député de 1817 à 1832, et ministre, né à Grenoble (Isère) le 11 octobre 1777, mort à Paris le 16 mai 1832, fit ses études avec ses frères chez les Oratoriens de Lyon, puis à Paris. Atteint par la conscription, il partit en l'an VII pour l'armée d'Italie, fut promu adjoint à l'état-major du génie et se distingua à San-Giuliano, près de Mantoue. Ayant perdu son père en 1801, il se trouva possesseur d'une grande fortune, quitta l'armée, et, avec le concours de son frère Scipion, entreprit de fonder à Paris une vaste maison de banque, qui s'occupait aussi d'armements maritimes, d'opérations sur les propriétés, de créances publiques et particulières, du commerce des bois, des manufactures, etc. Un riche mariage lui permit bientôt de gérer seul cette entreprise. La haute situation financière qu'il ne tarda pas à acquérir lui facilita l'accès des fonctions publiques. Juge au tribunal de commerce, puis régent de la Banque de France, il s'attacha, en cette dernière qualité, à faire établir un comité d'enquête rigoureuse sur la solvabilité des commerçants. Casimir Périer, qui faisait beaucoup d'escompte, était mieux que personne en situation d'apprécier l'utilité de cette précaution. En 1817, il publia deux brochures financières, qui furent très remarquées, contre un emprunt de 300 millions contracté par le gouvernement à l'étranger, à des conditions fort onéreuses. Aux élections générales de la même année (20 septembre), il fut élu député du collège de département de la Seine, par 3,736 voix (7,378 votants, 9,677 inscrits). Il s'abstint tout d'abord de prendre rang dans l'opposition et affecta de se renfermer dans l'étude des questions de finances. En politique, ses sympathies étaient pour la Charte et pour les Bourbons, et ses idées n'allaient pas au delà du « constitutionnalisme » le plus modéré: toutefois il se trouva, sur plusieurs points, en contradiction avec les ministres et le côté droit. On lit à son sujet dans la *Biographie pittoresque des députés* (1820): « M. Casimir Périer a été une grande cause de perturbation dans les budgets du ministère. M. Corvetto n'a pu lui paraître qu'un imprudent banquier, maladroitement empressé de chercher des courtiers parmi les étrangers; il a fait main basse sur tous ses comptes, épluché ses chapitres, diséqué ses négociations, sondé ses caisses, et l'a contraint de déposer son bilan. La nation est redevable à M. Casimir Périer de l'habitude investigatrice que les députés ont contractée à l'égard des chapitres du budget. C'est un beau spectacle que l'empressement de ces dignes tuteurs du peuple français à défendre ses deniers contre la dissipation, à exiger un compte détaillé de leur emploi. Les ministres, déshérités des profits d'intendants, sont contraints de s'en tenir à leur salaire de cent cinquante mille francs; il n'est plus possible de faire glisser dans un chapitre des frais de justice la dot d'une fille chérie et le cachemire d'une épouse

adorée; dans les dépenses de casernement, le prix d'un somptueux mobilier, le montant d'une petite maison; d'un voyage de plaisir, dans l'article des routes d'étape; enfin l'entretien d'une fille d'Opéra, dans les dépenses des orphelins de la Légion d'honneur. M. Casimir Périer a l'éloquence vive et agressive; les tournures interrogatoires lui sont familières. Il est clair, concis, positif dans ses discours; il va droit au but, ne se laisse arrêter par aucun de ces ménagements, de ces timides réserves qu'impose le ventre et que commande l'estomac. Sa pensée a la rondeur et la franchise des millions. » Réélu député, le 9 mai 1822, dans le 3^e arrondissement de Paris, par 824 voix (1,325 votants, 1,464 inscrits), contre 478 à M. Outrequin, il inclina davantage vers le côté gauche, et, après avoir obtenu encore le renouvellement de son mandat, le 17 novembre 1824, par 679 voix (1,302 votants), contre 615 à M. Outrequin, il fit au cabinet Villèle une guerre des plus vives. D'accord avec ses amis et collègues Royer-Collard, Lafitte, Foy, il parut plusieurs fois à la tribune; sa seule apparition suffisait pour soulever parmi les ultra-royalistes un tumulte de cris: *La clôture! Encore du scandale! A l'ordre le factieux!* Mais lui ne se laissait pas aisément troubler: doué d'une énergie opiniâtre et même d'une véhémence qui allait parfois jusqu'à l'emportement, il parlait d'abord sur la question; vaincu, il se retranchait derrière un, deux ou trois amendements, puis il parlait contre la clôture, et retournait enfin à son banc pour recommencer le lendemain. 1,117 voix sur 1,205 votants lui confirmèrent son mandat de député de Paris, le 17 novembre 1827. En même temps, le 1^{er} arrondissement électoral de l'Aube (Troyes) lui donnait 197 voix (324 votants, 350 inscrits), contre 106 à M. V. Masson. Il opta alors pour Troyes, fut remplacé à Paris, le 21 avril 1828, par M. de Salvette, et se rallia au ministère Martignac. On le vit même aux Tuileries figurer au jeu du roi, et il fut question de lui, un moment, pour la présidence de la Chambre, puis pour le ministère des Finances. Aussi garda-t-il, pendant les sessions de 1828 et de 1829, un silence à peu près complet, et une réserve significative. Il ne reparut sur la brèche qu'après l'avènement du ministère Polignac (août 1829). Sa popularité fut ravivée par de nouvelles luttes, et il s'associa à la manifestation des 221. Cependant il ne songeait pas encore au renversement des Bourbons, quoiqu'il fût attiré vers le duc d'Orléans par la communauté des idées et surtout des intérêts. Passionné pour l'ordre matériel, il redoutait par-dessus tout l'inconnu révolutionnaire. Réélu, le 12 juillet 1830, à Troyes, par 239 voix (341 votants, 369 inscrits), contre 98 au baron de Wismes, il n'est pas douteux qu'il fit, à l'approche de l'insurrection et dans les réunions d'hommes politiques et de députés, tous ses efforts pour arrêter le mouvement. Pendant les trois jours, Casimir Périer s'efforça de montrer une neutralité absolue, et laissa sabrer sous ses fenêtres, par les gendarmes, des jeunes gens qui étaient venus lui faire une ovation compromettante. Le 26 juillet, chez M. de Laborde, il préconisa la temporisation, combattit la protestation rédigée par Bérard, mais ne put refuser son salon à la réunion du lendemain. M. de Schonen étant venu annoncer que les barricades commençaient à s'élever rue Saint-Honoré: « Vous nous perdez, s'écria-t-il, en sortant de la légalité. » — « Que voulez-vous faire, répliqua un des assis-

tants, d'un homme qui regarde toujours sa langue dans une glace? » Il consentit seulement à tenter avec quelques députés, auprès du maréchal Marmont, une démarche conciliatrice qui ne réussit pas. La victoire populaire le porta au pouvoir. Nommé membre de la commission municipale faisant fonction de gouvernement provisoire, il commença par accepter le ministère de l'Intérieur, puis il le refusa, et ne se rallia définitivement au duc d'Orléans que lorsque la chute de la branche aînée lui parut consommée. Président de la Chambre des députés, ce fut lui qui, le 9 août, lut la déclaration qui investissait Louis-Philippe de la couronne. Quelques jours plus tard, il fut nommé ministre sans portefeuille, et il obtint sa réélection comme député de Troyes, le 21 octobre, par 241 voix (325 votants). Mais la constitution d'un cabinet Lafitte, dont le libéralisme lui semblait trop accentué, l'obligea à se retirer momentanément. Il attendit, pour rentrer en scène un instant favorable, qui se produisit plus rapidement peut-être qu'il ne l'avait espéré. Le cabinet Lafitte renversé, Casimir Périer fut appelé, le 13 mars 1831, au poste de ministre de l'Intérieur, président du conseil, et se donna la tâche d'inaugurer, avec toute l'énergie dont il était capable, le système du *juste-milieu*. Contraindre à l'intérieur la révolution par la force, accorder au commerce et à la finance les satisfactions les plus larges, favoriser à l'extérieur, conformément aux vœux personnelles du nouveau roi, la paix à tout prix: tel fut le programme qu'il exécuta, soutenu par la majorité parlementaire, dont le dévouement et le zèle n'avaient point de bornes. « Il arrivait aux affaires, a écrit Louis Blanc, avec une colère immense, un orgueil sans bornes et je ne sais quelle impatience farouche d'écraser ses adversaires... Bien convaincu que, dans les intérêts de la classe moyenne, c'étaient les siens propres qu'il venait sauver, il apportait dans le combat sa personnalité tout entière. Le trône, il le voulait sauver aussi, et il accourait pour le défendre, mais sans illusion, sans dévouement, sans amour, et tout simplement parce qu'il couvrait dans la royauté une institution protectrice de la banque. » Casimir Périer exigea que le conseil des ministres se tint habituellement chez lui, hors de la présence du roi, et son despotisme s'imposa à la cour et dans le gouvernement comme à la Chambre et sur le pays. « Je me moque bien de mes amis quand j'ai raison, disait-il: c'est quand j'ai tort qu'il faut qu'ils me soutiennent. » Il exerçait ce que M. Vitet voulut bien appeler « une dictature libérale ». Il exigea également que le duc d'Orléans cessât d'assister aux séances du conseil, parce que ce prince passait pour être sympathique à quelques-unes des idées du parti démocratique. A la Chambre, il annonça hautement sa résolution de briser les partis hostiles et d'abandonner les peuples qui, comme la Pologne ou l'Italie, s'étaient soulevés sur la foi des déclarations de la France. Ses premiers et principaux actes furent la loi contre les attroupements, les mesures de rigueur contre la presse, contre les sociétés démocratiques, la répression sans merci des mouvements populaires, et la dissolution d'une Chambre dont la docilité fut jugée par lui insuffisante. Les exigences impérieuses du ministre se traduisaient parfois, dans la pratique quotidienne des affaires, avec une singulière âpreté. Le maréchal Soult, son collègue, ayant excité son mécontentement, il lui écrivit: « Si cela continue,

je vous brise comme verre!» Un autre jour, comme M. d'Argout répondait maladroitement à une interpellation, Périer, furieux, le rappela à son banc par cette apostrophe: «*Ici! d'Argout! Ici!*» Enfin, dans la fameuse séance où M. de Montalivet fut pris à partie par l'opposition pour avoir fait usage du mot *sujets* en désignant les Français, Casimir Périer exprima son indignation dans les termes suivants: «*Montalivet, tenez bon! et le premier qui vous insulte, f... lui votre verre d'eau sucrée à la figure!*» Plus d'une fois, de bienveillants intermédiaires durent atténuer les aspérités de ses rapports avec le roi, à qui il ne faisait communiquer les dépêches télégraphiques qu'après en avoir pris connaissance, et dont il contrôlait soigneusement les notes personnelles destinées au *Moniteur*. Le 5 juillet 1831, il fut réélu député: 1° à Troyes par 239 voix (340 votants, 360 inscrits); 2° à Eprenay (4^e collège de la Marne), par 158 voix (271 votants, 347 inscrits), contre 106 à M. de Férussac; 3° dans le 1^{er} arrondissement de Paris, par 641 voix (1,057 votants). Il opta pour Troyes, et fut remplacé à Eprenay par le baron Lorin, et à Paris par M. Debelleyne. Lors de l'ouverture de la session des Chambres, on remarqua que, tandis que le roi lisait le discours de la couronne, le premier ministre, sans aucun souci d'être vu, suivait sur un manuscrit la lecture du discours convenu. Le cabinet du 13 mars s'attira de vives critiques en laissant violer en Italie par les Autrichiens le principe de non-intervention, et en le violant lui-même par son action en Belgique contre la Hollande. Au commencement de 1832, Casimir Périer prit l'initiative hardie d'envoyer une division navale et un corps de troupes occuper Ancône (23 février). Cette audacieuse occupation s'accomplit sans coup férir. Cependant les luttes continuelles du ministre et l'état d'excitation dans lequel il vivait habituellement avaient fini par altérer profondément sa santé. Lorsque le choléra sévit à Paris, il fut décidé à la cour que le duc d'Orléans visiterait les hôpitaux. Casimir Périer accompagna le prince; malade déjà, il rapporta de cette visite une impression telle que la fièvre ne le quitta plus: il dépérit chaque jour davantage, fut obligé de céder ses fonctions (27 avril 1832) à un successeur intérimaire, et, moins d'un mois après, le 16 mai, il expira. L'administration de la Ville de Paris fit élever à Casimir Périer au Père-Lachaise un monument funéraire, orné de bas-reliefs qui représentent l'Eloquence, la Justice et la Force, et que domine la statue en pied de l'homme d'Etat. Comme député, Casimir Périer fut remplacé, le 2 juillet 1832, par M. Vernier-Guérard.

PÉRIER (CAMILLE-JOSEPH), député de 1828 à 1834, de 1835 à 1837 et pair de France, né à Grenoble (Isère) le 15 août 1781, mort à Paris le 14 septembre 1844, père du précédent, et comme lui « fils de M. Claude Périer (*Voy. plus haut*) et de dame Marie-Charlotte Pascal », fit ses premières études à Tournon, et entra en l'an VIII à l'École polytechnique, d'où il passa en l'an IX à l'École des mines. Nommé, en 1806, surnuméraire au ministère de l'Intérieur, puis, le 12 février 1809, auditeur au conseil d'Etat, il se rendit, le 4 août de la même année, dans la province de Salzbourg en qualité d'intendant, fut nommé préfet de la Corrèze le 12 février 1810, chevalier de la Légion d'honneur le 30 juin 1811, quitta l'administration en 1814, et y reentra (1819) comme préfet de la Meuse. Il

occupa ce poste jusqu'en 1822, se mêla alors d'affaires commerciales, et se présenta à la députation, le 21 avril 1828, dans le 2^e arrondissement de la Sarthe (Mamers), en remplacement de Dupin aîné, qui avait opté pour le collège de la Charité-sur-Loire; il fut élu par 141 voix (188 votants, 263 inscrits), contre 34 à M. de Boisguilbert. Comme ses frères, il fit partie de l'opposition constitutionnelle, combattit la politique du ministère Polignac et fut des 221. Réélu, le 12 juillet 1830, par 170 voix (226 votants, 285 inscrits), contre 53 au colonel d'Arlange, il suivit les inspirations de son frère Casimir, se rallia à Louis-Philippe, et devint le zélé champion des idées conservatrices. Il obtint le renouvellement de son mandat, le 5 juillet 1831, par 109 voix (210 votants, 280 inscrits), contre 95 à M. Mouton, soutint le ministère, et échoua, au renouvellement du 21 juin 1834, avec 86 voix contre 138 à M. Chevalier, élu. Mais il reentra à la Chambre le 10 janvier 1835, comme l'élu du 4^e collège de la Corrèze (Ussel), avec 135 voix (192 votants, 239 inscrits), contre 49 à M. Château-Dubreuil, en remplacement de M. Persil, qui avait opté pour Condom. Il continua de voter avec le gouvernement, et fut appelé à la Chambre des pairs, le 3 octobre 1837. Il y présenta sur les matières financières plusieurs rapports remarquables, et mourut en 1844.

PÉRIER (ANDRÉ-JEAN-JOSEPH), député de 1832 à 1848, né à Grenoble (Isère) le 28 novembre 1786, mort à Paris le 18 décembre 1868, frère des précédents, banquier à Paris, fut élu, le 15 novembre 1832, député du 4^e collège de la Marne (Eprenay), en remplacement du baron Louis qui avait opté pour un autre collège, par 106 voix (168 votants, 331 inscrits), contre 61 à M. de Salvandy. « C'est un homme doué d'une qualité précieuse, écrivait de lui un biographe; il compte plus vite un sac de mille francs que pas un des garçons de la Banque; aussi en est-il le régent! » Il appartint constamment à la majorité conservatrice, fut réélu, le 21 juin 1834, par 203 voix (265 votants, 386 inscrits), contre 50 à M. de Férussac, puis, le 4 novembre 1837, par 156 voix (278 votants, 443 inscrits), soutint la politique de Guizot qu'il suivit dans son opposition contre le ministère Molé, et obtint encore le renouvellement de son mandat: le 2 mars 1839, par 178 voix (345 votants); le 9 juillet 1842, par 285 voix (429 votants, 596 inscrits), contre 32 à M. Chambry; et le 1^{er} août 1846, par 292 voix (523 votants, 728 inscrits), contre 223 à M. Terray. Il se prononça pour l'indemnité Pritchard et contre les motions de l'opposition. La révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique.

PÉRIER (ALPHONSE), député de 1834 à 1846, né à Grenoble (Isère) le 28 octobre 1782, mort à Grenoble le 11 janvier 1866, de la famille des précédents, fit ses études au collège militaire de Tournon, puis entra dans la maison de commerce de M. Augustin Périer, dont il devint l'associé en 1804. Juge au tribunal de commerce de Grenoble, maire d'Eybens de 1811 à 1831, capitaine de la garde nationale de Grenoble en 1813, chevalier de la Légion d'honneur (octobre 1814), il refusa de l'empereur, aux Cent-Jours, le grade de colonel de la garde nationale, et accepta de Louis XVIII, quelque temps après, les fonctions plus modestes de commandant. Administrateur des hospices de Grenoble en 1830, membre du conseil académique, administrateur de la succursale de la Banque de France, vice-président de

la caisse d'épargne, il fut successivement élu député du 1^{er} collège de l'Isère (Grenoble), le 21 juin 1834, par 226 voix (405 votants, 479 inscrits), contre 120 à M. Saint-Romain; le 4 novembre 1837, par 239 voix (412 votants, 523 inscrits); le 2 mars 1839, par 250 voix (443 votants); et le 9 juillet 1842, par 254 voix (352 votants, 465 inscrits), contre 88 à M. Dupont de l'Eure. M. Périer figura constamment parmi les ministériels, et vota pour la dotation du duc de Nemours, pour le recensement, contre l'adjonction des capacités, pour les incompatibilités et pour l'indemnité Pritchard. Il fut membre de la commission du budget en 1843, et deux fois président de son bureau. Ayant échoué, le 1^{er} août 1846, avec 215 voix contre 221 à M. Roger, il ne se représenta plus.

PÉRIER (AUGUSTE-CASIMIR-VICTOR-LAURENT), député de 1846 à 1848, représentant en 1849 et en 1871, ministre, sénateur de 1875 à 1876, fils aîné du précédent, né à Paris le 20 août 1811, mort à Paris le 6 juin 1876, entra de bonne heure dans la carrière diplomatique : secrétaire d'ambassade à Londres (1831), à Bruxelles (1833), à la Haye (1836), il fut envoyé ensuite comme chargé d'affaires à Naples (1839), à Saint-Petersbourg (1841), et comme ministre plénipotentiaire en Hanovre (1843). Du conseil général de l'Aube depuis 1845, il fut élu, le 1^{er} août 1846, par les conservateurs, député du 1^{er} arrondissement de Paris par 750 voix (1,331 votants, 1,686 inscrits). Il se démit alors de ses fonctions diplomatiques, siégea au centre droit, et suivit la ligne politique de Guizot, tout en évitant de se compromettre avec les partisans de la résistance, en se consacrant surtout au travail des bureaux. Après la révolution de février, il se retira dans ses propriétés de l'Aube. Il ne fut pas élu à l'Assemblée constituante; mais les élections du 13 mai 1849 le firent entrer à la Législative. Représentant de l'Aube, le 2^e sur 5, par 30,392 voix (60,618 votants, 81,911 inscrits), il se prononça avec la majorité pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, fit partie de la commission de permanence, vota pour la révision de la Constitution, mais se sépara de l'Élysée lors de la formation du ministère qui prépara le coup d'État, contre lequel il protesta. Incarcéré pendant quelques jours au Mont-Valérien, il consacra ensuite les loisirs que lui fit le gouvernement impérial à des travaux agricoles et à la publication d'un certain nombre de traités économiques : les *Finances de l'Empire*, le *Budget de 1863*, la *Réforme financière*, les *Finances et la politique*, les *Sociétés de coopération*, etc. Très vivement combattu par les préfets « à poigne » que le gouvernement envoya successivement dans l'Aube, il se porta sans succès candidat à la députation, d'abord en 1863, puis le 24 mai 1869, dans la 1^{re} circonscription de l'Aube, qui ne lui donna que 15,195 voix contre 20,878 au député officiel sortant, réélu, M. Argence, et 2,949 à M. Mocqueris. En 1861, il avait été réélu membre du conseil général de l'Aube par le canton de Nogent-sur-Seine, qu'il avait déjà représenté de 1845 à 1851. L'Académie des sciences morales et politiques l'élut membre libre en 1867. Pendant la guerre franco-allemande, il resta dans ses propriétés de Pont-sur-Seine (Aube), fut arrêté par les Prussiens, envoyé comme otage à Reims, et mis en liberté après l'armistice. Trois départements, le 8 février 1871, l'envoyèrent siéger à l'Assemblée

nationale : 1^o l'Aube, où il fut élu le 2^e sur 5, par 38,548 voix (56,484 votants, 82,271 inscrits); 2^o les Bouches-du-Rhône, le 6^e sur 11, par 48,776 voix (75,803 votants, 140,189 inscrits); 3^o l'Isère, le 11^e sur 12, par 52,490 voix (92,816 votants, 162,174 inscrits). Il opta pour l'Aube, prit place au centre droit, et fut choisi, en raison de sa compétence spéciale, comme rapporteur du budget exceptionnel de 1871. La même année, il devint président du conseil général de l'Aube et, le 11 octobre, à la mort de M. Lambrecht, fut appelé par M. Thiers à remplacer ce député au ministère de l'Intérieur. Rallié à la République conservatrice, après avoir voté pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, il inclina sensiblement vers le centre gauche et se prononça notamment pour le retour de l'Assemblée à Paris et pour l'impôt sur le revenu. Comme ministre, il s'associa pleinement aux actes du chef de l'État, suspendit le *Pays*, journal bonapartiste, réorganisa les bureaux du ministère de l'Intérieur, et créa quatre grandes directions, ainsi qu'une direction des affaires civiles de l'Algérie (18 novembre). Il se retira le 2 février 1872, devant le vote de la Chambre qui refusait de rentrer à Paris. Il s'occupa dès lors activement d'opérer la « conjonction des centres », multiplia les déclarations républicaines, et, en janvier 1873, fonda la réunion dite de la République conservatrice. Après le scrutin du 17 avril, à Paris, qui donna la majorité à M. Barodet, M. Casimir Périer déclara qu'il persévérerait « de plus en plus dans son attitude ». Il revint encore sur le même sujet, avec la même netteté, dans un banquet au concours agricole de Bar-sur-Seine (12 mai), et lorsque, à la veille de la journée du 24 mai, Thiers tenta de reconstituer son cabinet en s'appuyant principalement sur le centre gauche, il confia de nouveau (18 mai 1873) le portefeuille de l'Intérieur à M. Casimir Périer. Mais au bout de six jours, le vote de l'ordre du jour Ernoul entraîna tout à la fois la chute du ministère et la démission du président de la République. M. C. Périer reprit sa place au centre, combattit résolument la politique de M. de Broglie, protesta contre les projets de restauration monarchique, et s'efforça d'amener l'Assemblée nationale à se prononcer en faveur de l'établissement définitif des institutions républicaines. Membre des diverses commissions chargées d'examiner les lois constitutionnelles, il prit une part importante à leurs discussions, et attacha son nom à la proposition tendant à l'établissement définitif et à l'organisation de la République : « Le gouvernement de la République française se compose de deux chambres et d'un président, chef du pouvoir exécutif. » Cette proposition fut prise en considération le 16 juin, mais, le 23 juillet, 374 voix contre 333 en prononcèrent le rejet. Après le vote de la Constitution de 1875, auquel il s'associa, M. Casimir Périer fut porté au premier rang sur la liste des candidats des gauches pour les élections des membres inamovibles du nouveau Sénat. Élu, le 10 décembre 1875, le 17^e sur 75, par 347 voix (690 votants), il intervint auprès des électeurs de l'Aube lors de l'élection des sénateurs départementaux, par une circulaire très remarquée, où il traçait le programme d'une « République irréprochable, étroitement liée aux intérêts conservateurs, ne séparant jamais la démocratie de la liberté, la liberté de l'ordre. » Il refusa, peu après, de former le premier cabinet constitutionnel dont le maréchal de Mac-Mahon lui offrait la présidence, à

cause des conditions restreintes où le pouvoir se présentait à lui, et s'assit au centre gauche de la Chambre haute. Il mourut presque aussitôt, le 6 juillet 1876, des suites d'un refroidissement. « Il y a, écrivait un biographe, dans la grande avenue des Champs-Élysées, à gauche en montant à l'Arc de Triomphe, peu après le rond-point, une construction massive et carrée, de style incertain, mais de forte architecture, avec des pans de murs en brique pleine, et un petit fossé orné de grilles. L'ensemble est médiocrement aristocratique, il manque de légèreté et d'élégance. Cet hôtel-là se montre bourgeois dans sa forme, dans ses murailles, dans ses lignes; mais il ne rappelle en rien les somptuosités folles de la bourgeoisie financière, qui aime à éparpiller ses écus et à les faire reluire sur la devanture de ses édifices; n'y cherchons pas non plus un spécimen de l'architecture millionnaire. Il ne rappelle pas non plus la bourgeoisie épicière qui s'en va faire du faux gothique, planter des donjons, écheonner des tourelles sur les coteaux d'Asnières. Il a sa couleur locale, mais toute moderne et toute particulière. C'est un hôtel centre gauche. Ses lignes droites, sa brique sombre, ses murailles épaisses, tout représente, et cette classe moyenne, qui va croissant chaque jour en influence comme en raison, se développant et s'établissant dans la République, et l'institution nouvelle dont elle a déjà jeté les bases, quelque chose de simple et de solide à la fois, qui ne s'élèvera pas en un jour, mais qui durera des siècles. C'est l'hôtel Casimir Périer. » (*Les Portraits de Kel-Kan*, 1873.) Grand officier de la Légion d'honneur du 27 avril 1846. On a de lui : *Les Sociétés de coopération* (1864); *L'article 75 de la Constitution de l'an VIII* (1867), etc.

PÉRIER (CASIMIR-CHARLES-FORTUNAT-PAUL), député de 1878 à 1889, né à Paris le 18 décembre 1812, second fils de Casimir-Pierre Périer, le ministre de Louis-Philippe, fut armateur au Havre, et resta étranger à la politique active jusqu'en 1877. A cette époque, lors des élections du 14 octobre, les républicains modérés de la 2^e circonscription du Havre adoptèrent sa candidature, qui réunit 4,502 voix contre 4,954 à l'élu conservateur, M. Dubois. Mais, après l'invalidation de ce dernier, M. Paul-Casimir Périer se représenta, le 7 juillet 1878, et fut élu par 5,014 voix (8,255 votants, 11,933 inscrits), contre 3,132 au député sortant. Il siégea au groupe de la gauche républicaine, avec lequel il soutint le ministère Dufaure, et vota pour l'invalidation de l'élection Blanqui, et contre l'amnistie plénière. Réélu, le 21 août 1881, par 4,477 voix (8,844 votants, 11,943 inscrits), contre 4,328 à M. Dubois, M. Paul-Casimir Périer se montra favorable à la politique opportuniste des cabinets Gambetta et J. Ferry, et se prononça pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de la Seine-Inférieure, il fut élu, le 1^{er} sur 12, député du département, par 80,949 voix (149,546 votants, 195,467 inscrits), reprit sa place dans la fraction la plus conservatrice de la majorité républicaine, vota contre l'expulsion des princes, appuya les cabinets Rouvier et Tirard, et opina, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la

presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

PÉRIÈS (JACQUES), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Castelnaudary (Aude) le 22 novembre 1736, mort à une date inconnue, était procureur-syndic à Castelnaudary. Élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département de l'Aude, le 7^e sur 8, avec 215 voix (369 votants), il répondit au 3^e appel nominal, dans le procès du roi : « J'opine, comme législateur, pour une mesure de sûreté générale et non comme juge, à la réclusion de Louis Capet et de sa famille, pendant tout le temps de la guerre, et à leur déportation, à la paix, hors le territoire de la République. » Attaché au parti girondin, Périès protesta contre le 31 mai, fut décrété d'arrestation et incarcéré. Il entra à la Convention le 18 frimaire an III. Réélu député de l'Aude au Conseil des Cinq-Cents, le 22 vendémiaire an IV, par 151 voix (211 votants), il prit la parole pour appuyer le projet relatif aux mandats, quitta l'assemblée en l'an VI, et ne reparut plus sur la scène politique.

PÉRIGNON (DOMINIQUE-CATHERINE, MARQUIS DE), député en 1791 et au Conseil des Cinq-Cents, membre du Sénat conservateur, pair de France, né à Grenade (Haute-Garonne) le 31 mai 1754, mort à Paris le 25 décembre 1815, d'une famille noble, devint, après de bonnes études, sous-lieutenant aux grenadiers de Guyenne et aide-de-camp du comte de Préissac. A la suite d'une injustice dont il fut victime, il abandonna l'état militaire, se retira dans ses foyers, embrassa les principes de la Révolution, fut nommé juge de paix de Montech, et fut élu, le 5 septembre 1791, député de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative, le 6^e sur 12, par 264 voix (502 votants). Il ne tarda pas à donner sa démission pour prendre le commandement d'une légion à l'armée des Pyrénées-Orientales. Général de brigade en 1792, il se distingua à l'attaque du Mas de Serre le 17 juillet 1793, devint général de division le 3 nivôse an II, s'empara peu après du camp des Espagnols devant Perpignan, les battit à la Jonquière, à Bellegarde, et prit une part importante à l'affaire de la Montagne-Noire. Il succéda comme général en chef à Dugommier (novembre 1794), gagna la bataille d'Escala, et s'empara de Figuière et de Rosas, le 3 février 1795. Devant cette place, il écrivait au comité de salut public, le 5 nivôse an III : « Nos républicains ne mettent point dans les travaux la même ardeur que dans les combats. » A la paix de Bâle conclue avec l'Espagne, il devint commandant de l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg, et fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de la Haute-Garonne au Conseil des Cinq-Cents, par 215 voix (350 votants); il ne prit part qu'à quelques discussions militaires, refusa du Directoire le ministère de la Guerre, et fut nommé en 1796 ambassadeur à Madrid, où, grâce aux glorieux souvenirs de ses campagnes à l'armée des Pyrénées, il reçut un accueil des plus courtois, et put négocier un traité d'alliance offensive et défensive avec cette puissance. D'autre part, il surveillait de là les émigrés, et était tenu au courant de leurs agissements par une cantinière qu'il avait amenée avec lui, et dont le duc d'Havré, représentant de Louis XVIII, était tombé amoureux. En 1798, Pérignon fut envoyé à l'armée d'Italie; il se distingua à la

Trebia et à Novi, fut blessé grièvement à cette dernière affaire, et tomba entre les mains des Russes, qui le gardèrent prisonnier pendant dix-huit mois. Membre du Sénat conservateur le 8 germinal an IX, commissaire extraordinaire du gouvernement pour délimiter les frontières entre la France et l'Espagne en l'an X, grand officier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, maréchal de France le 29 floréal suivant, grand aigle de la Légion d'honneur le 13 pluviôse an XIII, il ne prit pas une part active aux grandes guerres de l'Empire. Président du collège électoral de la Haute-Garonne, il adressa, en cette qualité, à Napoléon, le 16 floréal an XII, un discours qui débutait ainsi : « O Napoléon, lorsque le monde reste dans le silence de l'admiration en présence de votre renommée... » Gouverneur des Etats de Parme et de Plaisance le 18 septembre 1806, commandant en chef de l'armée des Deux-Siciles de 1808 à 1813, créé comte de l'Empire le 6 septembre 1811, Pérignon n'en adhéra pas moins avec empressement à la déchéance de Napoléon. Louis XVIII le nomma pair de France le 4 juin 1814, chevalier de Saint-Louis, commissaire extraordinaire dans la 1^{re} division militaire, et président de la commission chargée de vérifier les titres des anciens officiers de l'armée de Condé. Aux Cent-Jours, de concert avec M. de Vitrolles, Pérignon chercha vainement à organiser la résistance dans le Midi. La seconde Restauration le nomma gouverneur de la 1^{re} division militaire le 10 janvier 1816, commandeur de Saint-Louis le 3 mai suivant, et marquis le 31 mai 1817. Il mourut l'année suivante.

PÉRIGNON (FRANÇOIS-HENRI, MARQUIS DE), pair de France, né à Montech (Tarn-et-Garonne) le 23 janvier 1793, mort à Grenade (Haute-Garonne) le 19 octobre 1841, fils du précédent et de Catherine-Hélène Grenier, devint aide-de-camp de Murat, et accompagna en cette qualité le roi de Naples dans la campagne de Russie. Chef d'escadron, puis lieutenant-colonel de cavalerie à la Restauration, il fut admis à siéger à la Chambre des pairs, le 23 février 1819, par droit héréditaire, en remplacement de son père décédé. Il ne s'y fit pas remarquer. Ayant refusé de prêter serment au gouvernement de juillet, il quitta la vie politique.

PÉRIGNON (PIERRE, BARON), député de 1815 à 1816, né à Sainte-Ménéhould (Marne) le 1^{er} avril 1759, mort à Paris le 21 février 1830, était avocat, quand il fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de l'Aisne, par 71 voix (136 votants, 266 inscrits). Il siégea dans la minorité ministérielle et vota pour le projet de loi relatif à la cour des Comptes. La dissolution de la Chambre introuvable, en septembre 1816, mit fin à sa carrière parlementaire.

PÉRIGNON (PIERRE-PAUL-DÉSIRÉ-FRANÇOIS), député de 1837 à 1848, représentant du peuple en 1848, né à Paris le 8 décembre 1800, mort à Paris le 7 novembre 1855, fils du précédent, entra dans la magistrature assise à la fin de la Restauration. Connu pour ses idées libérales, il fut élu, le 4 novembre 1837, député du 5^e collège de la Marne (Sainte-Ménéhould), par 127 voix (220 votants, 235 inscrits) ; il prit place au centre gauche, et fut successivement réélu, le 2 mars 1839, par 206 voix (265 votants), contre 24 voix au général Nacquart ; le 9 juillet 1842, par 214 voix (234 votants, 301 inscrits) ; le 1^{er} août 1846, par 246 voix (306 votants, 342 ins-

crits), contre 32 voix à M. Picard et 21 au baron Coster. Il parla généralement sur les questions d'affaires, et vota *contre* la dotation du duc de Nemours, *contre* le recensement, *contre* l'indemnité Pritchard, *pour* l'adjonction des capacités, *pour* la proposition Rémusat. Membre du conseil général de la Marne, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Marne à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 9, par 82,799 voix (93,164 votants, 101,527 inscrits), fit partie du comité des affaires étrangères, et vota en général avec la droite, *pour* les poursuites contre Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* la proposition Râteau, *pour* l'interdiction des clubs. Rallié, après l'élection présidentielle du 10 décembre, à la politique de l'Élysée, il fut nommé, par l'Assemblée, le 12 avril 1849, membre du conseil d'Etat qui ne siégea que jusqu'au coup d'Etat de décembre 1851. Le gouvernement du prince-président l'appela alors aux fonctions de conseiller à la cour d'appel de Paris. Chevalier de la Légion d'honneur du 18 janvier 1840.

PÉRIGNY (DE). — Voy. TAILLEVIS.

PÉRIGOIS (CHARLES), député au Corps législatif de l'an XII à 1814, né à la Châtre (Indre) le 26 novembre 1746, mort en 1814, « fils de maire Guillaume Périgois, élu en l'élection de cette ville, et de dame Marie Pouradier », fut reçu avocat au parlement. Officier de l'élection de la Châtre, puis régisseur du grenier à sel, il devint administrateur de l'Indre. A la Révolution, il fut nommé procureur général syndic du département le 3 septembre 1791, et, plus tard, président du tribunal civil de la Châtre. Il entra au Corps législatif le 29 thermidor an XII, en vertu d'une décision du Sénat conservateur ; ce mandat lui fut renouvelé le 10 août 1810, et Périgois mourut pendant la législature.

PÉRIGOIS (CHARLES-ÉDOUARD-ERNEST), député de 1881 à 1885, né à la Châtre (Indre) le 25 avril 1813, petit-fils du précédent, se maria de bonne heure, dans les rangs du parti républicain, aux luttes politiques dans son département, et fut lié avec George Sand. Le gouvernement de la Défense nationale le nomma, en 1870, secrétaire général de la préfecture de l'Indre. Conseiller général du canton de Châteauroux, il se présenta, comme candidat républicain, aux élections sénatoriales du 5 janvier 1879 dans l'Indre et obtint, sans être élu, 138 voix (390 votants). Le 11 janvier 1880, il fut nommé préfet de la Creuse. Mais il donna sa démission l'année suivante, pour se porter candidat aux élections législatives, et fut élu, au second tour de scrutin, le 4 septembre 1881, député de la 1^{re} circonscription de Châteauroux, par 8,362 voix (9,306 votants, 19,615 inscrits). Il soutint les cabinets Gambetta et J. Ferry, et vota *pour* les crédits du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste de concentration républicaine de l'Indre, il échoua avec 33,670 voix (69,748 inscrits), contre 35,170 au dernier élu de la liste monarchiste, M. de Bonneval.

PÉRILLIER (CASTOR-FRANÇOIS-JULES), député de 1885 à 1889, né à Nîmes (Gard) le 29 novembre 1841, avocat à Paris, s'engagea au moment de la guerre de 1870, devint capitaine adjudant-major, et passa à l'état-major de la division

Saussier, dont, à l'armistice, il fut chargé d'organiser les cours martiales et le conseil d'enquête. Maire de Varennes (Seine-et-Oise), il fut l'un des organisateurs et le président du comité radical de Seine-et-Oise qui fit échouer, en 1881, les candidatures républicaines modérées. Porté sur la liste radicale de Seine-et-Oise le 18 octobre 1885, il fut élu député au second tour, le 8^e sur 9, par 55,654 voix (119,995 votants, 153,342 inscrits), et prit place à l'extrême-gauche. En octobre 1886, il interpella le gouvernement sur l'interdiction faite par la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée à ses agents d'accepter aucun mandat électif, vota avec son groupe pour l'expulsion des princes, contre le cabinet Rouvier, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger; il était absent par congé, lors du scrutin sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes.

PÉRIN (ANTOINE-DENIS), député de 1830 à 1837, né à Paris le 3 août 1767, mort à Excideuil (Dordogne) le 1^{er} septembre 1840, propriétaire à Paris, débuta dans la carrière parlementaire le 23 juin 1830, ayant été élu député du 1^{er} collège de la Dordogne (Périgueux) par 158 voix (312 votants, 357 inscrits), contre 146 à M. de Verneilh-Puyrassau. Il soutint le gouvernement de Louis-Philippe, obtint successivement sa réélection : le 5 juillet 1831, par 173 voix (282 votants, 336 inscrits), contre 84 à M. de Marcillac, et 22 à M. de Verneilh-Puyrassau, puis le 21 juin 1834, par 152 voix (230 votants, 343 inscrits), contre 133 à M. de Marcillac, et ne cessa d'appartenir à la majorité conservatrice.

PÉRIN (GEORGES-CHARLES-FRÉDÉRIC-HYACINTHE), représentant en 1873, député de 1876 à 1889, né à Arras (Pas-de-Calais) le 1^{er} juillet 1833, se fit recevoir avocat à Paris, puis fit le tour du monde en visitant les colonies françaises, et au retour, collabora au *Phare de la Loire*, à la *Tribune*, devint (1869) rédacteur en chef du *Libéral du Centre* à Limoges, qui, plusieurs fois condamné, dut disparaître, collabora à la *Cloche*, et, après le 4 septembre 1870, fut nommé préfet de la Haute-Vienne. Envoyé comme commissaire civil au camp de Toulouse le 25 octobre 1870, puis appelé aux fonctions d'inspecteur des camps régionaux, il se présenta, comme candidat à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, dans la Haute-Vienne, où il échoua avec 18,024 voix sur 62,174 votants. La mort de M. Saint-Marc-Girardin ayant produit une vacance dans la représentation de ce département, M. Périn fut élu, à sa place, le 11 mai 1873, par 32,508 voix sur 50,330 votants et 84,660 inscrits, contre 17,527 à M. Saint-Marc-Girardin fils. M. Périn se fit inscrire à l'Union républicaine et à l'extrême-gauche, eut quelques duels avec des journalistes bonapartistes, et vota contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, député de la 1^{re} circonscription de Limoges, par 9,312 voix (12,453 votants, 17,382 inscrits), contre 3,063 à M. Muret de Bort, sur un programme qui réclamait l'am-

nistie, la liberté de la presse, le droit absolu de réunion et d'association, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le service de deux ans obligatoire pour tous, l'impôt sur le revenu, il reprit sa place à l'extrême-gauche, demanda une enquête sur la situation des déportés à la Nouvelle-Calédonie, et fut des 363. Les élections qui suivirent la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai le renvoyèrent à la Chambre, le 14 octobre 1877, par 11,368 voix (13,888 votants, 18,953 inscrits), contre 2,446 à M. de Lesterpt, candidat du ministère de Broglie-Fourton. Il continua de siéger avec les radicaux, demanda (janvier 1880), lors de la discussion du projet de loi sur les réunions publiques, la liberté absolue, critiqua (1879) le projet de loi sur la marine marchande, et vit son mandat renouvelé, le 21 août 1881, par 10,611 voix, sur 11,432 votants et 21,243 inscrits. En mai 1883, il combattit la loi sur la relégation des récidivistes; parla (juin) contre l'expédition de Chine; critiqua (février 1884) le principe et l'exécution du chemin de fer du Haut-Sénégal; attaqua (juillet 1885) le traité conclu le 9 juin avec la Chine par M. Jules Ferry, et s'éleva également (août) contre le crédit demandé pour l'établissement d'un dépôt de charbon à Obock. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale de la Haute-Vienne, il fut élu député, le 1^{er} sur 5, par 42,259 voix, sur 63,563 votants et 94,299 inscrits; il était également candidat dans la Seine qui l'élut, au second tour de scrutin, le 3^e sur 34, par 289,210 voix (416,886 votants, 564,338 inscrits). Il opta pour la Haute-Vienne, combattit, toujours à l'extrême-gauche, la politique de temporisation des ministères opportunistes, proposa (janvier 1887), dans la discussion du budget, un impôt unique et progressif sur le revenu (rejeté), vota pour l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui : *Le camp de Toulouse* (1873), réponse au rapport de M. de Ressaiguier.

PÉRIN D'AUGNY (CLAUDE-FRANÇOIS, BARON), membre du Tribunal, né à Metz (Moselle) le 22 novembre 1750, mort à Metz le 17 décembre 1821, exerça d'abord la profession d'avocat. Il embrassa avec ardeur les principes de la Révolution, mais ne remplit de fonctions publiques qu'après la promulgation de la Constitution de l'an III. A cette époque il devint commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel de Metz, puis, le 28 prairial an VIII, près le tribunal d'appel de la Moselle. Nommé, le 6 germinal an X, membre du Tribunal, dont il devint secrétaire en 1806, membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il fut, à la réorganisation des tribunaux, en 1811, appelé aux fonctions d'avocat général à la cour impériale de Metz. Créé baron de l'empire le 13 mars 1813, il montra beaucoup de dévouement lors de l'invasion, et, à l'époque de l'occupation bavaroise, dut plus d'une fois s'interposer pour empêcher des rixes sanglantes. Procureur général à la cour royale de Metz le 6 mars 1816, il fut admis à la retraite, comme président de cette même cour, le 15 juillet 1820, et mourut peu de temps après.

PÉRISSE DU LUC (JEAN-ANDRÉ), député en